

## ENVIE D'AIDER MON FRERE

---

Par Profil supprimé Postée le 15/10/2011 05:55

bonjour,  
mon frere de 31 ans fume du cannabis depuis l'age de 15 ans, le soucis c'est qu'il commence à avoir problemes de delire paranoiaques et qu'il s'isole de plus en plus, il ne sort que pour fumer ensuite il s'isole et "psychote" je suis triste de la voir comme ça, quand je lui dis qu'il y a un probleme il ne veut pas l'entendre et le reconnaitre alors je ne sais pas comment le sortir de cette impasse, j'ai peur qu'il sombre doucement dans la folie. que puis je faire pour l'aider à s'en sortir???

---

### Mise en ligne le 18/10/2011

Bonjour,  
Nous comprenons votre inquiétude et tristesse de voir votre frère dans l'état que vous décrivez.  
Il est nécessaire, pour pouvoir le soutenir, de comprendre sa réaction et de connaître les soins possibles et le soutien que vous pouvez trouver.  
Son isolement, sa consommation continue et son refus d'admettre que quelque chose ne va pas sont des signes révélateurs de son mal être. Sa consommation actuelle de cannabis peut s'expliquer par une dépendance. Mais elle pourrait également, tout comme son isolement et son déni, être pour lui une tentative de fuite de la crise qu'il traverse en même temps qu'une protection.  
Il semble important dans un premier temps de pouvoir le rassurer au sujet de ses troubles psychiques et sur le déroulement d'une démarche de soin.  
Concernant le lien entre une consommation de cannabis et des troubles psychiatrique, il peut être distingué les troubles mentaux passagers, ou aigus, des maladies mentales. Alors que les maladies psychiatriques nécessitent un traitement et des soins (mais pas forcément d'hospitalisation) sur une longue durée, les troubles passagers (crise de panique, épisode dépressif, anxiété...) disparaissent en quelques semaines. Ils peuvent nécessiter un traitement médicamenteux et/ou une hospitalisation sur une courte durée. La prise en charge auprès de médecin, psychologue et /ou psychiatre est fortement conseillée pour éviter que l'état de la personne n'empire ou ne s'installe durablement.  
Pour rassurer votre frère, vous pouvez aussi lui dire que personne ne peut l'obliger à aller en psychiatrie s'il s'y oppose, pas même les personnels soignants. Le seul cas où une hospitalisation à la demande d'un tiers peut-être effective est s'il présente un danger pour lui-même ou pour autrui. Si cela n'est pas le cas, il peut donc être confiant en allant voir un médecin.  
Enfin, il semble utile que vous ayez tous les deux connaissance de la possibilité de consulter anonymement et gratuitement des médecins, psychologues, psychiatres et travailleurs sociaux spécialisés en addictologie. Ces professionnels accueillent les usagers de drogues pour un soutien, des soins et éventuellement un accompagnement dans le sevrage. Indépendamment des usagers, ils accueillent également leur entourage (famille, amis...) pour une "aide à aider".  
Si vous avez certes, la possibilité de l'informer et de l'encourager à entreprendre des soins, vous resterez malheureusement assez impuissante s'il ne veut rien entreprendre. C'est pour cette raison, que nous vous informons de la possibilité de trouver une aide par rapport à ce que vous vivez auprès de votre frère.  
Vous pourrez trouver des adresses de centre spécialisé en addictologie proche de chez vous soit dans notre rubrique « s'orienter », soit en nous appelant au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit d'un téléphone fixe ou d'une cabine téléphonique) de 08h à 02h 7j/7j. Vous pourrez trouver en plus d'une orientation, un soutien ponctuel auprès de nos écoutants.  
Bien à vous.

---